



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 1^{er} juin 2015

—
COMMUNIQUE DE PRESSE
—

Assurance récolte : Stéphane LE FOLL met en place une aide exceptionnelle pour porter, en 2015, le taux de subvention à son maximum et réunir toutes les conditions pour la réussite du contrat socle

—

A l'occasion du comité national de la gestion des risques en agriculture (CNGRA) qui s'est tenu le 29 mai, les ministères de l'agriculture et de l'économie ont annoncé la mise en place d'une aide exceptionnelle pour les souscripteurs d'un contrat d'assurance récolte, afin que le taux de prise en charge de la prime par l'Etat atteigne 65 %.

Cette aide *de minimis* exceptionnelle permettra de couvrir l'ensemble des besoins recensés au titre des contrats souscrits en 2014, qui excèdent de 20 M€ les crédits initialement prévus. En effet, malgré la décision du ministre de l'agriculture d'augmenter de plus de 25 % les crédits alloués à l'assurance récolte sur le budget 2015 et la relative stabilité du capital assuré, l'augmentation des tarifs d'assurance, notamment en viticulture, explique une grande partie de ce dépassement.

Stéphane LE FOLL a indiqué que "cet effort exceptionnel de l'Etat en faveur de l'assurance récolte doit à présent permettre que le contrat socle soit lancé à la rentrée 2015 dans les meilleures conditions et avec l'engagement de tous". Il a également souligné la nette augmentation des surfaces viticoles assurées et a souhaité que cette dynamique se poursuive pour l'ensemble des secteurs. Une diffusion large du contrat socle permettra en effet une plus grande mutualisation des risques et une meilleure pérennité du système.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr